



Fédération Française
de Spéléologie

La Lettre à l'Élu

n°7 - avril 2018

Chers lecteurs,

Bien que tardive, veuillez trouver la lettre à l'Élu n°7.

Vous y trouverez quelques actualités, quelques dates à retenir. Une prochaine réunion téléphonique suivra jeudi 12 avril à 21h pour compléter ou préciser les points abordés dans ce document.

Vos questions ou remarques au préalable peuvent être envoyées sur : secretaire-general@ffspeleo.fr

Delphine Chapon

Secrétaire Générale Adjointe

Mise en page et synthèse : B. Lips

Comité de relecture : N. Loza, R. Limagne, J.P. Holvoet

Informations diverses

- Un Conseil d'administration s'est tenu les 17 et 18 mars 2018 au siège de la fédération. Le compte rendu est en cours de validation.
- Suite à la dénonciation de la convention signée il y a 10 ans entre la FFS et Patrick Pallu, la FFS va récupérer les objets appartenant à la fédération et actuellement détenu par Patrick Pallu. Les objets seront regroupés au siège de la fédération. Certains objets datant de l'ancien musée n'ont pas été rendus par la mairie de Courniou-les-Grottes, à l'époque. Un courrier demandant la restitution de ces objets va être envoyé à la mairie.
- Dans le cadre des orientations Sport Santé et pour faire connaître et reconnaître la Fédération de spéléologie au ministère, la Commission Médicale a accepté de participer aux réunions du CNOSF. La Comed sera représentée par Jean-Noël Dubois, Jean Pierre Buch ou Marie-Françoise André Hautavoine.
- Suite à deux tentatives de piratage par des hackers, une plainte avait été déposée. Le dossier a été instruit après auditions d'un élu et de l'informaticien fédéral. La Cour d'appel de Lyon a décidé le 22 janvier 2018 que notre plainte pour atteinte à la protection des données à caractère personnel est classée sans suite.
- Un courrier de la Préfecture du Rhône attestant la réception de la demande d'agrément environnement de la fédération en date du 1^{er} mars, a été reçu le 8 mars 2018. Sans notification de décision dans un délai de 6 mois à partir du 12 février, l'agrément sera réputé accordé.
- La convention de partenariat entre FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse) et FFS a été reconduite pour 2018.
Pour rappel, cette convention permet pour les licenciés de la FFS :
-> la gratuité de la carte d'adhésion
-> un code promo offrant 5% de réduction sur des nuitées dans le réseau des Auberges de Jeunesse HI France. Hostelling International (HI) est une œuvre caritative qui gère une fédération d'Associations d'auberges de jeunesse à but non lucratif.
- Noter une nouvelle procédure de validation de transmission des informations vers les fédérés : dans le cas d'une demande de diffusion d'un évènement/communiqué fédéral la relecture passe par le comité composé de Nathalie Loza et Remy Limagne.
- Pour information vous pouvez lire l'article "Au cœur de la montagne Jeunesse et Spéléologie" paru dans la revue 1-2018 "La montagne et alpinisme" de la FFCAM :
http://depots.ffspeleo.fr/uploads/Revue_FFCAM_-_1-2018_-_article_speleo.pdf

Délégation Assurance

par Dominique Lasserre

La campagne d'adhésion 2019 s'accompagnera de nouveautés concernant notre contrat d'assurance.

* La campagne d'adhésion débutera désormais le 1^{er} septembre de chaque année, permettant ainsi de fédérer immédiatement chaque nouvel adhérent. Ces « primo-adhérents » seront ainsi licenciés et assurés de leur date d'adhésion jusqu'au 31 décembre de l'année suivante : ils pourront être licenciés jusqu'à 16 mois au tarif de 12 !





Fédération Française
de Spéléologie

La Lettre à l'Elu

n°7 - avril 2018

COMPARATIF ASSURANCE 2018	FFS	FFCAM	FFME	FFSSM	AFC	VIEUX CAMP
Les plafonds des garanties présentées sont ceux de l'option de base dans chacun des contrats comparés						
Activités assurées						
spéléologie	oui	oui	non	non	oui	oui
plongée souterraine	oui	oui	non	oui	oui	oui
canyonisme	oui	oui	oui	non	oui	oui
escalade (y compris sur structure artificielle)	oui	oui	oui	non	oui	oui
ski	oui	oui	oui	non	oui	oui
archéologie (y compris archéologie subaquatique)	oui	non	non	oui	non	non
plongée sous toutes ses formes	oui	non	non	oui	oui	oui
sports aériens	non	oui	non	non	non	en option
toutes manifestations assurées sans déclaration préalable	oui	oui	oui	oui	non	non
Territorialité						
monde entier	oui	OUI (conditions)	OUI (conditions)	oui	oui	OUI (conditions)
L'assuré français résidant à l'étranger est assuré	oui	non	non	non	non	non
Responsabilité civile des mandataires sociaux						
	oui	oui	oui	oui	oui	non
Responsabilité civile						
activités assurées hors cadre de la fédération d'origine	oui	oui	oui	oui	oui	oui
assurance de votre RC personnelle d'encadrant HORS FEDERATION	oui	oui	non	oui	non	non
activités assurées dans un cadre familial	oui	oui	oui	oui	oui	oui
activités assurées dans le cadre d'une fédération	oui	oui	oui	oui	oui	non
dommages consécutifs à l'usage d'explosifs	oui	non	non	non	non	non
assurance de votre RC personnelle lors d'un secours sous réquisition	oui	non	non	non	non	non
Plafonds des garanties en Responsabilité Civile						
RC dommages corporels	9 200 000 €	10 000 000 €	6 097 960 €	10 317 000 €	30 000 000 €	4 600 000 €
RC dommages matériels	1 525 000 €	10 000 000 €	1 524 000 €	1 547 550 €	1 500 000 €	80 000 €
responsabilité civile biens confiés		150 000 €	en option	0 €	0 €	0 €
Défense frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	30 951 €	300 000 €	3 000 €
Recours	50 000 €	50 000 €	50 000 €		illimité	
assistance juridique	non	oui	non	non	non	non
Dommages corporels "individuelle accident" (garanties optionnelles)						
Les plafonds des garanties présentées sont ceux de l'option de base dans chacun des contrats comparés						
activités assurées hors cadre de la fédération d'origine	oui	oui	oui	oui	oui	oui
assurance de vos dommages corporels lors d'encadrement HORS FEDERATION	oui	oui	non	oui	non	non
activités assurées dans un cadre familial	oui	oui	oui	oui	oui	oui
dommages causés par l'usage d'explosifs	oui	non	non	non	non	non
Plafonds des garanties en Dommages Corporels						
capital décès	7 700 €	15 000 €	5 000 €	7 869 €	3 100 €	4 500 €
capital invalidité	30 500 €	13 000 €	30 000 €	11 241 €	23 000 €	4 500 €
franchise invalidité	aucune	0 €	0 €	0 €	aucune	0 €
évaluation de l'invalidité sur la base des accidents	du travail	vie privée	vie privée	vie privée	vie privée	vie privée
indemnité journalière en inclusion dans l'option de base	16 €	non	non	non	16 €	0 €
frais de secours et de sauvetage	30 000 €	30 000 €	20 000 €	1 738 €	7 700 €	11 400 €
frais de rapatriement	1 525 €	frais réels	frais réels	en option	4 000 €	
frais de caisson hyperbare	6 100 €	2 000 €	0 €	39 345 €	1 400 €	150 € / 1 500 €
frais médicaux						
en France	6 100 €	2 000 €	2 000 €	7 869 €	4 000 €	150 €
à l'étranger	6 100 €	80 000 €	150 000 €	39 345 €	80 000 €	1 500 €
Assistance						
Suite à accident (monde entier en inclusion)	non	en option	OUI (conditions)	oui	oui	oui
Assurance annulation, interruption de voyage						
	non	non	non	oui	non	oui
Assurance du matériel						
	non	OUI (en option)	non	non	non	OUI (conditions)
Remise sur achats (carte de fidélité)						
	oui	non	non	non	non	oui
Activités secours en spéléologie						
Responsabilité civile en exercice, formation	oui	oui	non	oui	oui	oui
Responsabilité civile en secours réels	oui	non	non	non	non	non
Dommages corporels en exercice, formation	oui	oui	non	oui	oui	oui
Dommages corporels en secours réels	oui	non	non	non	non	non
majoration des garanties en cas d'accident survenant lors d'un secours	oui	non	non	non	non	non

Fédération Française de Spéléologie
Siège : 28 rue Delandine,
69002 LYON - Tél : 04 72 56 09 63
Fax : 04 78 42 15 98
E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

www.ffspeleo.fr





Fédération Française
de Spéléologie

La Lettre à l'Elu

n°7 - avril 2018

* Une nouvelle garantie apparaît à cette occasion dans les options "Individuelle accident" : l'assistance. Le retour du sondage envoyé à tous les fédérés ayant donné leur mail dans Avens donnant 56% de retours positifs sur l'acceptation d'augmentation de la prime « individuelle accident » pour l'inclusion d'une garantie Assistance, le Conseil d'Administration a validé cet ajout dès la campagne d'adhésion 2019. Son coût est de 8 € en "Individuelle accident" et 0,5 € dans l'assurance initiation à la journée. Les primo-adhérents bénéficieront immédiatement de cette nouvelle garantie et ceux qui renouvellent leur adhésion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Prenez le temps de consulter le comparatif des contrats d'assurance couvrant les principales fédérations de sports de nature ci-dessus et mis en ligne : <https://assurance.ffspeleo.fr/spip.php?article71>

Acquisition carrière des Maquisards : appel aux dons

Pour le Comité Spéléologique Régional de Normandie,
Paul RABELLE.

Depuis des années, la communauté spéléologique normande, et des centaines d'autres spéléos de Bretagne, Hauts de France, Ile de France, Belgique, Luxembourg, Allemagne... pratiquent notre activité dans les grottes-carrières de Caumont (Eure).

Ce site présente toutes les configurations rencontrées sous terre (escalade, puits, méandre, étroiture, etc.), qui en font le principal site d'entraînement et d'initiation de la région.

Le Comité régional a déjà investi près de 8 000 € d'équipement de paroi. Hélas, un arrêté municipal en a par la suite interdit l'accès.

Aussi, la communauté normande, épaulée par la Fédération Française de Spéléologie, a décidé d'acquérir une partie de ces grottes-carrières pour un montant de 22 300 €, afin d'en rendre l'accès aux spéléos fédérés.

Pour financer ce projet, un appel aux dons, est relayé sur le site de la fédération, est lancé sur le site : <https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-speleologie/formulaires/1/widget>

Cet appel aux dons reste ouvert jusqu'au 15 mai.

Nous vous rappelons que 66% du montant d'un don est déductible de l'impôt sur le revenu : un reçu fiscal est téléchargeable à la fin de la transaction pour tous les donateurs.

Vous pouvez aussi refuser ou modifier le pourboire à « Helloasso » dans la colonne « récapitulatif » à droite de l'écran.

Les donateurs membres de la FFS recevront par mail la plus belle photo du site en haute définition. Les non adhérents se verront offrir une sortie d'initiation à Caumont à partir d'un don de 30 €.

Un geste de votre part, même modeste, montrera votre attachement à la liberté d'accès à nos sites de pratique. Et nous vous en remercions à l'avance !

Appel à candidatures

* Le Conseil d'administration a validé la création de la commission Jeunes lors de sa réunion des 17 et 18 mars 2018.

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur de la FFS, le Conseil d'administration procédera à l'élection du président ou de la présidente de la commission Jeunes lors de sa réunion du 19 mai 2018.

Les candidatures doivent parvenir au siège de la Fédération, 28, rue Delandine - 69002 LYON avant le 17 mai 2018 à minuit, par tout moyen permettant un contrôle précis et rigoureux (remise en main propre contre récépissé, envoi en recommandé avec accusé de réception, par fax au 0478421598 ou par courriel : "secretariat@ffspeleo.fr avec la signature du candidat).

Pour être recevable la candidature doit être accompagnée de celle d'un président adjoint ou d'une présidente adjointe chargé(e) de le (la) remplacer temporairement ou définitivement en cas d'absence ou d'indisponibilité. Le binôme proposé devra être mixte

* Actuellement trois commissions n'ont plus de président(e) adjoint(e). Il s'agit de la commission environnement, la commission financière et statistiques et la commission statuts et règlements fédéraux. Il appartient aux président(e)s en exercice de proposer un(e) président(e) adjoint(e). Il n'y a pas d'appel de candidature à faire pour ces trois commissions sauf demande expresse des président(e)s en exercice.

Fédération Française de Spéléologie
Siège : 28 rue Delandine,
69002 LYON - Tél : 04 72 56 09 63
Fax : 04 78 42 15 98
E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

www.ffspeleo.fr





Fédération Française
de Spéléologie

La Lettre à l'Elu

n°7 - avril 2018

* A noter que la présidente de la commission scientifique, Josiane Lips, propose Vincent Schneider comme président adjoint.

Le Conseil d'Administration procédera à l'élection de ces président(e)s adjoint(e)s sur proposition des président(e)s en exercice lors d'un des CA à venir.

Appel à projet

• L'Agence française pour la biodiversité (AFB) lance, pour la seconde année consécutive, un appel à manifestations d'intérêt à toute entité publique ou privée intéressée pour soumettre un projet d'action en matière de surveillance et d'évaluation de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

L'objectif est d'améliorer et de compléter le dispositif de surveillance et d'évaluation de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) pour l'ensemble des rivières, lacs, eaux littorales, eaux souterraines de la métropole et des départements d'Outre-Mer.

Ces projets doivent répondre à un besoin ou à un groupe de besoins identifiés dans le recueil « Développements en matière de surveillance et d'évaluation DCE de l'état des eaux et des milieux aquatiques » qui a été réalisé par l'Agence et le ministère en charge de l'environnement (DEB) avec l'appui des bassins.

L'enveloppe globale consacrée à cet appel à manifestations d'intérêt est de un million d'euros TTC.

Si vous êtes intéressé pour déposer un dossier, merci de contacter marie-clelia.lankester@ffspeleo.fr

Marie-Clélia LANKESTER centralisera les demandes et pourra apporter son appui pour le montage des dossiers.

Calendrier : dépôt des dossiers de candidature : jusqu'au 17.06.18

Dates à retenir

* 9 au 11 avril 2018 : séminaire de la direction technique nationale et des conseillers techniques fédéraux des CDS et CSR à Avignon

* 14 et 15 avril 2018 : réunion du bureau FFS

* 10 au 12 mai 2018 : 1^{er} regroupement des établissements scolaires labellisés FFS en Occitanie

* 19 au 21 mai 2018 : Rassemblement fédéral national à Autrans-Méaudre

19 mai 2018 à 9 h 30 : Réunion du Conseil d'administration

19 mai 2018 à 18 h : Présentation de la structure artificielle d'Autrans-Méaudre et remise du prix au lauréat du concours lancé pour le nom de la structure

19 mai 2018 : Journée de test du matériel au féminin par le groupe Féminixité

20 mai 2018 : Assemblée générale FFS

21 mai 2018 : Conseil d'administration

Fédération Française de Spéléologie
Siège : 28 rue Delandine,
69002 LYON - Tél : 04 72 56 09 63
Fax : 04 78 42 15 98
E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

www.ffspeleo.fr

